

## 1 - Frais d'internat et de demi-pension

### Tarifs année 2020

#### Apprentis :

|                    |         |
|--------------------|---------|
| Repas :            | 2.81 €  |
| Nuitée :           | 5.00 €  |
| Petit déjeuner :   | 1.55 €  |
| Pension complète : | 10.00 € |

La facture est établie chaque fin de mois de présence de l'apprenti. Le délai de paiement est de 15 jours.

#### Elèves de la formation continue :

|                  |        |
|------------------|--------|
| Repas :          | 4.35 € |
| Nuitée :         | 5.00 € |
| Petit déjeuner : | 1.55 € |

Les élèves de la formation continue doivent créditer leur « compte repas » par avance en venant régler par chèque ou espèces au service intendance.

Les nuitées sont facturées en fin de mois et doivent être payées dans un délai de 15 jours à réception de la facture.

## 2 - Accès au restaurant scolaire

Le lycée Guynemer n'a pas de service de restauration autonome. Les élèves et les personnels sont hébergés par le lycée Supervielle, situé à proximité, pour les repas de midi et du soir.

Le lycée Supervielle met en oeuvre une gestion du contrôle d'accès au restaurant scolaire par un système de biométrie reposant sur l'utilisation d'un logiciel de reconnaissance du contour de la main.

Ce dispositif est composé d'une borne d'accès, située à l'entrée du restaurant scolaire, reliée à un lecteur biométrique. Il s'agit d'une base de données qui contient les gabarits de la main (épaisseur, longueur des doigts, surface de la paume) associés à un code d'accès numérique personnel et les informations concernant l'identité de l'élève (nom, prénom, classe, coordonnées du responsable légal). L'inscription à la demi-pension et internat suppose l'acceptation de ce mode d'accès.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification des informations la concernant. Pour cela, il lui faudra s'adresser au service intendance.

### 3 - Internat

La capacité de l'internat est de 162 places réparties dans 54 chambres. L'hébergement prévu par chambre est de trois élèves. Quelques chambres au rez-de-chaussée sont équipées pour l'accueil de personnes à mobilité réduite.

#### A - Petit-déjeuner

Les élèves prennent le petit-déjeuner entre 6 h 45 et 7 h 45 dans une salle à manger au rez-de-chaussée de l'internat.

#### B - Literie.

Seuls la couverture, le couvre-lit et le traversin sont mis à disposition par l'établissement. **Chaque élève en a la responsabilité.**

L'élève interne aura à prévoir :

- ∞ les draps de lit ou couette et une enveloppe de traversin pour lit de 200 x 90,
- ∞ 1 nécessaire de toilette, des serviettes et gants de toilette, des cintres pour les vêtements,
- ∞ 1 petit cadenas pour la fermeture de l'armoire.

#### C - Sécurité des biens personnels.

La porte des chambres est équipée d'une serrure dont la variure est différente pour chaque chambre.

Une clé sera remise gratuitement à chaque interne. L'élève sera responsable de sa clé. **Il devra la rendre au service de l'Intendance** en fin d'année scolaire au plus tard ou avant, lorsqu'il y a changement de catégorie ou départ de l'établissement.

Le renouvellement de la clé perdue ou détériorée sera payant. Il sera facturé le prix payé au fournisseur (47 € tarif 2020).

IL EST VIVEMENT CONSEILLÉ AUX ÉLÈVES DE NE JAMAIS CONSERVER SUR EUX DES SOMMES EXCESSIVES OU DES OBJETS PRÉCIEUX. EN CAS DE PERTE OU DE VOL, L'ADMINISTRATION DU LYCÉE GUYNEMER DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ.